Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901045-20261028-DB26_29-DE

COMMUNE DE LANDÉVENNEC
(FINISTÈRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
21 octobre 2026

Date d'affichage
22 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DB2026-29

L'an deux mille vingt-six
Le 28 octobre, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LARS, Maire.

Etaient présents : Mme Marie-Claire CARIOU, M . Cédric DAUTEUILLE, Mme Danièle GUÉRIN, M. Éric JORET, Mme Anne-Marie MINELLA, M. Raymond MORÉ, Mme Sylvie OLLIVIER, M. Jean-Michel PAROT, M. Patrick ROLLAND, Mme Catherine TROISIÈME.

M. Éric JORET a été élu secrétaire.

SUBVENTIONS

Ecole Diwan de Crozon

La participation financière à la scolarisation des enfants dans un établissement du premier degré dispensant un enseignement de langue régionale est une obligation pour la commune de résidence dès lors que celle-ci ne dispose pas d'école dispensant un tel enseignement.

Cette mesure concernant notamment les écoles Diwan était contestée par plusieurs communes qui, pour la plupart, ont décidé de régulariser.

Au niveau de Landévennec, Diwan (et l'école privée Ste Anne) s'était vu attribuer des subventions sur la base des sommes demandées par la commune de Crozon au titre de ses écoles publiques.

Diwan souhaite une régularisation pour les trois dernières années scolaires soit :

- Année 2023-2024 : 1 élève en CE2

  Coût moyen départemental pour un élève en élémentaire : ..... 562,05 €
  Subvention versée par la commune : ..... 95,00 €
  Différence : ..... 467,05 €

- Année 2024-2025 : 1 élève en CM1

  Coût moyen départemental : ..... 626,35 €
  Subvention versée par la commune : ..... 99,00 €
  Différence : ..... 527,35 €

... / ...

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901045-20261028-DB26_29-DE

- Année 2025-2026 : 1 élève en CM2

Coût moyen départemental : ..... 623,54 €
Subvention versée par la commune : ..... 100,00 €
Différence : ..... 523,54 €

Différence totale sur 3 ans : ..... 1 517,94 €

Il est proposé d'accorder une subvention à l'école Diwan de Crozon à hauteur de 1 517, 94 €.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roger LARS